



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 05 mars 2021 à 17 h 00

AUJOURD'HUI cinq mars deux mille vingt et un

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 26 février 2021, s'est réuni en visioconférence.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, président la séance

Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Odile VIGNAL, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Dominique ADENOT, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Géraldine BASTIEN, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Estelle BRUANT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Diego LANDIVAR, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Catherine PINET-TALLON, Stanislas RENIÉ, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

Excusé(e)s :

Absent(e)s :

Secrétaire : Alexis BLONDEAU

Marion CANALES arrive pendant le débat de la question n°2.

Anne-Laure STANISLAS quitte la séance pendant le débat de la question n°2 et donne pouvoir à Marion BARRAUD et revient pendant la présentation du diaporama de la question n°4 (fin du pouvoir donné à Marion BARRAUD).

Dominique BRIAT quitte la séance après le vote de la question n°4 et donne pouvoir à Nicaise JOSEPH.

Stanislas RENIE quitte la séance après le vote de la question n°2 et donne pouvoir à Eric FAIDY et revient avant le vote de la question n°5 (fin du pouvoir donné à Eric FAIDY).

Wendy LAFAYE est absente pendant le vote de la question n°46.

Rapport N° 38
SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS TRAVAILLANT
DANS LE DOMAINE SOCIAL

Plusieurs associations travaillant dans le domaine social peuvent, en raison de leur activité annuelle et de leur régularité, bénéficier d'une subvention.

Il est rappelé que la ligne budgétaire 2020 pour l'ensemble des subventions de fonctionnement allouées à des associations à caractère social est de 30 320 euros.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'allouer une subvention de fonctionnement aux demandes de subventions afférentes, sollicitées par des associations travaillant dans le domaine social, au titre de l'année 2021.

S.O.S. AMITIÉ RÉGION DE CLERMONT-FERRAND AUVERGNE

L'association dite S.O.S. Amitié Région de Clermont-Ferrand Auvergne est affiliée à la fédération S.O.S. Amitié France, reconnue d'utilité publique.

Cette association a pour but d'assurer la mise en place dans la région de Clermont-Ferrand Auvergne un service d'aide par téléphone au bénéfice des personnes confrontées, notamment à la solitude et à ses conséquences.

Ce service est à la disposition de tous 24 heures sur 24, 365 jours par an.

Il est assuré par 40 bénévoles appelés «écoutants », respectueux de la personne qui appelle, quels que soient ses origines, ses convictions et son comportement, et par là même, ils sont non directifs.

Le budget prévisionnel de l'association, pour l'exercice 2021, est de 33 553 euros.

Subventions demandées par l'association :

	Budget prévisionnel 2021
DRJSCS	2 000 €
Ville de Clermont-Ferrand	2 800 €
Ville de Chamalières	100 €
MSA	2 000 €
CPAM 63	900 €
CAF 63	2 000 €
ARS	2 000 €
AG2R	2 000 €
TOTAL	13 800 €

En 2020, S.O.S. Amitié Région de Clermont-Ferrand Auvergne a été subventionnée à hauteur de 2 800 euros ; somme prévue par le budget primitif compte tenu de la régularité des actions accomplies dans le cadre de la prévention du suicide et l'aide à toute personne en état de détresse.

Il est proposé de reconduire le même montant soit 2 800 euros à S.O.S. Amitié Région de Clermont-Ferrand Auvergne, au titre de l'année 2021.

ASSOCIATION NATIONALE DES VISITEURS DE PRISON - SECTION DU PUY-DE-DÔME

L'association dite Association Nationale des Visiteurs de Prison (A.N.V.P.) a pour but :

- d'aider moralement et matériellement les personnes incarcérées et leurs familles pendant la période de détention ;
- d'aider les personnes détenues à réussir leur réinsertion sociale lors de leur libération.

La section du Puy-de-Dôme met en œuvre les buts poursuivis par l'A.N.V.P. au Centre Pénitentiaire de Riom.

L'association compte 22 visiteurs, hommes et femmes, qui interviennent tout au long de l'année, auprès des personnes détenues en lien avec l'Administration Pénitentiaire.

Le budget prévisionnel de l'association, pour l'exercice 2021, est de 3 320 euros.

Subventions demandées par l'association :

	Budget prévisionnel 2021
FIPD Préfecture 63	1 000 €
Ministère de la Justice	1 000 €
Commune Clermont-Ferrand	250 €
Commune Riom	200 €
Commune Thiers	150 €
Commune Issoire	170 €
Fondation	550 €
TOTAL	3 320 €

L'association demande une subvention de fonctionnement d'un montant de 210 euros.

Il est à noter que cette association a perçu au titre de l'année 2020 une subvention de fonctionnement de 210 euros.

Il est proposé de reconduire le même montant soit 210 euros à l'Association Nationale des Visiteurs de Prison - Section du Puy-de-Dôme, au titre de l'année 2021.

LES QUATRE «A» FORMATION DE CHIENS-GUIDES ET MEDIATION ANIMALE

L'association dite Les Quatre «A» Formation de Chiens-Guides et Médiation Animale a pour but :

- de rendre service aux personnes déficientes visuelles afin de les rendre autonomes par différents moyens non limitatifs ;
- d'assurer la formation, la remise et le suivi des chiens-guides, les chiens-guides étant remis gratuitement aux personnes agréées par l'association ;
- d'agir pour que les chiens-guides soient acceptés en tous lieux ;
- d'exercer devant les juridictions tous les droits réservés à la partie civile ;
- de développer la médiation animale en direction des personnes en situation de handicap et/ou de perte d'autonomie.

L'association compte 180 adhérents et 200 bénévoles (les familles).

L'association mène toujours différentes actions sur Clermont-Ferrand.

Le budget prévisionnel de l'association, pour l'exercice 2021, est de 235 306 euros.

Subventions demandées par l'association :

	Budget prévisionnel 2021
Mairies	4 850 €
Département	0 €
Union Nationale Aveugles Déficients Visuels	125 000 €
TOTAL	129 850 €

L'association demande une subvention de fonctionnement d'un montant de 500 euros.

Il est à noter que cette association a perçu au titre de l'année 2019 une subvention de fonctionnement de 500 euros.

Il est proposé de reconduire le même montant soit 500 euros à Les Quatre «A» Formation de Chiens-Guides et Médiation Animale, au titre de l'année 2021.

LES CHIENS GUIDES D'AVEUGLES DU CENTRE OUEST

L'association dite Les Chiens Guides d'Aveugles du Centre Ouest a pour but de former des équipes «personne déficiente visuelle / chien guide d'aveugle» par :

- la sélection, l'élevage, l'éducation de chiens destinés à devenir chiens guides d'aveugles ;
- la formation des personnes handicapées visuelles à la pratique du chien guide ;
- la remise de ces chiens guides à ces personnes ;
- tous moyens permettant de promouvoir ces actions.

L'association compte deux centres d'éducation dont celui-ci de Lezoux pour les demandes de l'Auvergne dont Clermont-Ferrand.

Sur Lezoux, 5 équipes «maître-chien guide» ont été constituées. Les éducateurs assurent le suivi de 27 équipes «maître-chien guide». 25 familles ont accueilli un chien en formation en 2019.

Le budget prévisionnel de cette association, pour l'exercice 2021, est de 478 750 euros en produits et 1 179 760 euros en charges. A noter que les legs restent aléatoires ce qui peut déstabiliser leurs produits.

Subventions demandées par l'association :

	Budget prévisionnel 2021
Collectivités locales Limoges	13 500 €
Collectivités locales Lezoux	500 €
Autres organismes	500 €
TOTAL	14 500 €

L'association demande une subvention de fonctionnement d'un montant de 4 000 euros.

Il est à noter que cette association n'a jamais perçu de subvention de fonctionnement.

Il est proposé 500 euros à Les Chiens Guides d'Aveugles du Centre Ouest, au titre de l'année 2021.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, les propositions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 16 MARS 2021

Pour Le Maire, et par délégation,
L'Adjointe à la Politique Sociale
et à l'Inclusion des personnes âgées
et en situation de handicap,



Nicaise JOSEPH.

